

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Aide aux radios associatives locales »

## Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

## SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

### AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE :  / AP :  / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

**Nom et numéro du rapport :**  
**Culture, Patrimoine et Vie locale**

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif Aide aux radios associatives locales ayant pour objet de soutenir les médias de proximité. En 2024, ce dispositif a permis de soutenir les radios suivantes : ALTERNANTES, RADIO ATLANTIS FM, ASSOCIATION JET, PRUN', ASSOCIATION RADIO CHRONO (JADE FM), ASSOCIATION CHRETIENNE DE DIFF. CULTURELLE ET POP. - ACDCPPN (RADIO FIDELITE 44), SUN FM (SUN NANTES), SUN FM (SUN CHOLET), SUN FM (SUN), AAEC ASSOCIATION ANGEVINE POUR L'EXTENSION DES COMMUNICATIONS (RADIO G !), RADIO PARCAY LES PINS (RPSFM), RADIO CAMPUS ANGERS, ASSOCIATION COMMUNICATION, CATHOLIQUE EN ANJOU (RCF ANJOU), ASSOCIATION CHRETIENNE DIFF. CULTURE

POPULAIRE MAINE (RADIO FIDELITE MAYENNE), ASSOCIATION MEDIAS CHRETIENS EN SARTHE (RCF LE MANS), RCF VENDEE, GRAFFITI URBAN RADIO, NEPTUNE FM, L'AUTRE ASSOCIATION (RADIO L'AUTRE RADIO), RADIO EUROPEENNE NANTAISE (EURADIONANTES), ASSOCIATION NOV FM, ESCALADO, CENTRE ANIMATION MUSICALE PHILIBERTIN (RADIO NTI), RADIO KERNE-NAONED, RADIO PREVERT 72, RADIO ALPES MANCELLES, CARTABLES FM ( FSE collège Berthelot), FSE (CONTACT FM), FSE (FREQUENCE SILLE), MJC CENTRE JACQUES PREVERT (RADIO ALPA), ORNITHORYNQUE

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur la préservation de l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Nous nous inquiétons également des conséquences en matière de préservation des emplois. En effet, selon une étude menée par les pôles culturels régionaux, la baisse drastique des subventions, consécutive à la suppression des règlements d'intervention, menacerait 2443 emplois en 2025, soit 36,5 % des emplois des structures interrogées par les pôles.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif Aide aux radios associatives locales. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

**Délibéré : Dans le paragraphe 4/ Accompagner les grands opérateurs culturels et patrimoniaux dans leur rôle de rayonnement vers le territoire régional**

**De supprimer :**

Compte tenu du recentrage de la Région sur ses compétences obligatoires et de ses choix d'intervention prioritaires tels que présentés dans ce rapport, il est également proposé d'abroger différents dispositifs tels que présentés en annexe 2.

**D'ajouter :**

Je vous propose, à titre indicatif, d'inscrire 232 500 € en autorisations d'engagement pour les aides aux radios associatives.



Franck Nicolon  
Conseiller régional, membre de la commission culture